

L'engagement du mandataire et des signataires de la coop

Je soussigné(e), M/Mme....., Mandataire

Je soussigné(e), M/Mme....., Signataire

Je soussigné(e), M/Mme....., Signataire

de la Coopérative Scolaire ou du Foyer Coopératif OCCE de l'école :

reconnais avoir :

Une comptabilité OCCE conforme au plan comptable : cahier, compta'coop ou tableur.
Les documents statutaires dont le compte rendu financier et d'activités de l'année précédente, les statuts de l'OCCE, le règlement-type.

et m'engage à :

- pour le mandataire :

- Tenir les registres comptables obligatoires : comptabilité OCCE, cahier d'inventaire des biens acquis par la Coopérative, cahiers de délibérations du conseil de coopérative.
- Intégrer les comptabilités de chaque classe (s'il y a eu lieu) dans la comptabilité générale.
- Retourner au siège de l'Association Départementale OCCE le compte rendu financier et d'activités de l'année pour le 1^{er} Octobre au plus tard.
- Effectuer le règlement des cotisations dans les 3 mois qui suivent la rentrée scolaire.
- Fournir le détail du versement de toutes les subventions reçues, ainsi que l'utilisation de celles-ci.
- Diffuser aux enseignants de l'école les informations envoyées par l'OCCE.

- pour le mandataire et les signataires :

- Ne pas utiliser la Coopérative Scolaire à des fins personnelles directes ou indirectes.
- Garantir une démarche coopérative dans la vie de la Coopérative Scolaire ou du foyer Coopératif.

- pour les signataires :

- Aider le mandataire dans la gestion de la coopérative.

Tout manquement à ces dispositions statutaires engagera la responsabilité du mandataire et des signataires de la Coopérative Scolaire ou du Foyer Coopératif, qui pourra perdre la couverture juridique de l'Association Départementale, en cas de contestation mettant en cause la régularité de leur gestion.

A Le

Signatures du mandataire ET de tous les signataires avec mention manuscrite « lu et approuvé » :

RAPPEL : LE ROLE DU MANDATAIRE

Le mandataire adulte d'une Coopérative ou d'un Foyer est la personne qui a des relations privilégiées avec l'Association Départementale OCCE.

Il est agréé par le Conseil d'Administration de l'OCCE pour procéder à certaines opérations administratives, pour le compte des coopérateurs, dont il est le représentant légal. C'est donc, dans la Coopérative ou le Foyer, la personne adulte qui a reçu le pouvoir d'exécuter certaines décisions des coopérateurs.

Il est le garant d'une démarche coopérative.

Affiliation OCCE 2011/12

Bulletin d'information de l'Association Départementale de l'Office Central de la Coopération à l'École de la MARNE

À retourner à l'OCCE 51 - 13 rue du Dr Grangé - 51160 AY

N° OCCE

Ecole

Adresse

CP/Ville Tél.....

L'équipe enseignante

Ecole Maternelle Ecole Élémentaire Ecole Primaire (mat.+ élém.) IME ou EREA SEGPA

Directeur/trice Jour(s) de décharge.....

Inspection Horaires de l'école

Nb de classes dans l'établissement :

Nom des enseignants	Niveau de la classe	Nb d'élèves	Nom des enseignants	Niveau de la classe	Nb d'élèves



Le nombre d'élèves déclarés doit correspondre au nombre d'élèves inscrits dans la classe car tous sont concernés par les activités et l'assurance de la coopérative, même si des familles n'ont pas versé de participation financière (cf. circ. de juillet 2008).

A - COTISATION 2011/12 OCCE :				Montant de l'affiliation 1,78 € par coopérateur dont :	
Nombre de coopérateurs Elèves				0,90 € à l'OCCE National	
Enseignants				0,88 € à l'OCCE Marne	N° Comptes
Nombre total des membres de la coopérative	=	*	X 1,78€	A =	6281
B- Animation & Education, notre revue pédagogique nationale (24 pages + accès internet)					
Abonnement obligatoire				B = +6,50 €	6180
C - ASSURANCE MAIF-MAE/OCCE					
Les responsabilités civile et pénale de l'Association Départementale OCCE et de sa Présidente sont engagées dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents à l'OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyage, séjour, activités sportives,...) rendent obligatoire la souscription d'un contrat par l'Association Départementale OCCE pour la totalité de ses adhérents. Inutile de souscrire une assurance établissement pour votre coopérative.					
Nombre total des membres de la coopérative	=	*	X 0,25 €	=	6282
* = les 2 nombres doivent être équivalents					
Avenant au contrat d'assurance : Si montant des biens (propriétés de la coopérative ou prêtés à la coopérative) supérieur à 2000 €					
Montant des biens à assurer : _____ - 2000€	=		X 0,00688 €	=	6282
Total Assurance (membres + biens de la coopérative)				C =	
D - Documents comptables OCCE :		Qté	Tarif		
Cahier de comptabilité générale		X	3,80 €	+	6500
Cahier de comptabilité de classe		X	1,20 €	+	6500
Logiciel COMPTA'COOP		X	38,00 €	+	6800
Cahier de Compta sous tableur par mail		<input type="checkbox"/>	X 0,00 €		
Frais de port si envoi des documents comptables				+ 1,73 €	6500
TOTAL Documents comptables				D =	
Montant total à régler (A+B+C+D)				=	€
par chèque libellé à l'ordre de l'OCCE MARNE (une note de débit acquitté vous sera envoyée).					

La participation financière à la vie de la coopérative demandée aux familles était de € en 2010/2011, nous prévoyons € en 2011/2012.

BONS DE SOUTIEN : tombola OCCE (tirage début juin 2012)

L'OCCE dispose d'une ligne d'aide budgétaire fonds social, faire une demande par écrit en cas de besoins justifiés.

Délégation de pouvoirs 2011/2012

A compléter **si CHANGEMENT** de mandataire/signataires

SIGNATAIRES en 2011/2012	NOM	PRENOM	NOM DE JEUNE FILLE
Référent OCCE (mandataire)			
Les autres signataires			
SIGNATURES A SUPPRIMER	NOM	PRENOM	

*Mandataire et Signataires :
N'oubliez pas de signer
l'engagement au dos !*

Pour information :

Tous changements de mandataire/signataires et ouverture/fermeture de compte doivent être demandés à l'OCCE.

Nous vous enverrons les formulaires nécessaires.

FORMATION à la GESTION de la COOPERATIVE obligatoire pour les nouveaux mandataires

(une convocation vous sera envoyée si nous avons été informés du changement)

à Aÿ le 28/09/2011 à l'OCCE à l'école élémentaire Lucie Aubrac, 13 rue Dr Grangé.
à Reims le 5/10/2011 à l'école élémentaire Blanche Cavarrot, 4 allée Bl. Cavarrot.
à Châlons en Champagne le 12/10/2011 au CDDP, 1 rue Calmette.

Sandra Bachelin, Claire Penet et/ou José Mathieu vous recevront de 9 h à 12 h.
Merci de prévenir de votre venue.

Tout au long de l'année, nous restons à votre disposition pour vous aider.
N'hésitez pas à nous contacter au 03 26 54 43 00.